

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-612576

76649

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 5917 Société : BAM

Actif **Pensionné(e)** **Autre**:

Nom & Prénom : Benajada Soumya

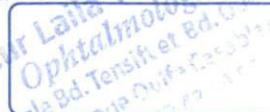
Date de naissance : 12.07.1958

Adresse : 400 Résidence Palmier Appart 339

Tél. : 0661 10 06 17 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/06/2021

Nom et prénom du malade : Mme BENAJADA Soumya Age: 62

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Ph oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 14/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.09.2023	ce		260,-	INP : LAILA TALIMOGLOU Laila Talimoglu Tensif et Saouia Dulfa Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Hind Docteur 400, Route de Casablanca SS.C7-F4 CC202	11/06/2019	145,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
AMJAD OPTIC El Alia 2 Rue 41 N°8 Du Pliquer Quartier Oulfa - Casablanca Tél: 05 22 90 22 87					El Alia 2 Rue 41 N°8 Du Pliquer Quartier Oulfa Casablanca Tél: 05 22 90 22 87

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B			
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
Coefficient des travaux <input type="text"/> Montants des soins <input type="text"/> Début d'exécution <input type="text"/> Fin d'exécution <input type="text"/> Coefficient des travaux <input type="text"/> Montants des soins <input type="text"/> Date du devis <input type="text"/> Date de l'exécution <input type="text"/>				

Dr Laila Tazi Mezalek

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Expertise assermentée au près des tribunaux



الدكتورة ليلى التازي المزعلك

اختصاصية في طب و جراحة العيون

ذبيحة محلفة لدى المحاكم

Diplômée en Phacoemulsification et Chirurgie Refractive à Bordeaux

Diplômée en Chirurgie Vitréorétinienne de Dijon France

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Ancienne Interne de l'Hôpital 20 Août Casablanca

Médecin des Services Sociaux des Forces Armées Royales

دبلوم في جراحة الجلاة و تصحيف البصر ببوردو فرنسا

دبلوم في جراحة الشبكية بدييجو فرنسا

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة داخلية سابقة بمستشفى الجامعي 20 غشت الدار البيضاء

طبيبة بالمصالح الاجتماعية للقوات المسلحة الملكية

14 Juin 2021

Casablanca 10

Mme BENADADA SOUMYA

145,00

AQUALARM COLLYRE

1 goutte 3x/ jour, les deux yeux, 2 Mois



Pharmacie MIMOSAS
Hind LAKHIMIRI
Docteur en Pharmacie
400, Route El Jadida
CASABLANCA
Tél: 022.98.30.30 / Fax: 022.98.24.70

~~BAU - 1 -~~
Aqualarm J.P.
Intensive
Solution ophthalmique 10 mL

~~ZENITH Pharma~~
PPC : 145,00 DH

Dr Laila TAZI MEZALEK
Ophtalmologiste
Angle Bd. Tensift et Bd. Oued Sebou
Casablanca 10
Téléphone: 0522 43 04 82

0522 43 04 82 710، ملتقي شارع تانسيفت وشارع واد سبو - الطابق الثاني - رقم 4 الألفة - الدار البيضاء

INPE: 091172270 710, Angle Bd. Tensift et Bd. Oued Sebou 2^{ème} étage, N° 4 El Oulfa - Casablanca

Dr Laila Tazi Mezalek

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Expertise assermentée au près des tribunaux



الدكتورة ليلي التازي المزعلك

اختصاصية في طب و جراحة العيون

خبرة ملحة لدى المحاكم

Diplômée en Phacoemulsification et Chirurgie Refractive à Bordeaux

Diplômée en Chirurgie Vitréorétinienne de Dijon France

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Ancienne Interne de l'Hôpital 20 Août Casablanca

Médecin des Services Sociaux des Forces Armées marocaines

دبلوم في جراحة العين وتصحيح البصر ببوردو فرنسا

دبلوم في جراحة الشبكية بدييجو فرنسا

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة داخلية سابقة بمستشفى الجامعي 20 غشت الدار البيضاء

طبيبة بالمصالح الاجتماعية للقوات المسلحة الملكية

14 Juin 2021

Mme BENADADA SOUMYA

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets multi-couches

VL :

OD = + 1.25

OG = + 1.25

VP :

ODG = Add : + 2.00

AMJAD OPTIC
El Alia 2 Rue 41 N°8 Du Plquier
Quartier Oulfa - Casablanca
Tél: 05 22 90 22 87

Dr Laila TAZI MEZALEK
Ophtalmologist
Centre Ophtalmologique
10, Avenue Tensift et Bd. Oued Sebou
Casablanca - Maroc

⌚ 05 22 43 04 82 710, ملتقى شارع تانسيفت وشارع واد سبو - الطابق الثاني - رقم 4 الألفة - الدار البيضاء

INPE: 091172270 710, Angle Bd. Tensift et Bd. Oued Sebou 2^{ème} étage, N° 4 El Oulfa - Casablanca

AMJAD OPTIC SARL AU

Facture N° : 00166 Date : 30/06/2021

Mr / Mm : bendada soumya

Docteur : laila tazi mezalek

Type des verres : progressif organique antireflets blue	1600.00
Monture : plastique optique	400.00
<u>Vision de Loin :</u>	
OD : +1.25
OG : +1.25
<u>Vision de Prés :</u>	
OD :
OG :
ADD : +2.00	
Montant : 2000.00	
Arrête le présente facture à la somme de : deux mille dh	
<i>AMJAD OPTIC El Alia 2 Rue 41 N° 08 Du Pliquer Quartier Oulfa Casablanca Tél: 05 22 90 22 87</i>	

El Alia 2 Rue 41 N° 08 de la plique Quartier Oulfa Casablanca / TEL : 0522902287

ICE : 002033898000043-IF : 26087424 RC : 410101

PATENT : 36002177 – CNSS : 1110774